

L'alibi de l'islamophobie pour mieux défendre le racisme dans l'islam

L'alibi de la lutte contre l'islamophobie s'avère d'une grande utilité pour manipuler l'opinion française et occidentale en général : l'objectif est très simple. Il s'agit de culpabiliser la France et les Français en général, en les accusant de pratiquer le racisme « islamophobe ». Ainsi, on inverse les rôles : alors que l'islam depuis sa fondation revendique les discriminations, les incitations à la haine de l'autre et les appels à la violence, les manipulateurs professionnels accusent la France et l'Occident de racisme antimusulman.

Ce samedi dernier, ces manipulateurs ont organisé un « forum international contre l'islamophobie ». Et comme toujours, la collabosphère s'est empressée de participer à cette mascarade.

On aurait pu demander aux organisateurs et à leurs supplétifs, s'il serait possible d'organiser un forum international contre la christianophobie dans un pays arabo-musulmans.

La réponse va de soi : pour tous les supplétifs de l'islamisation, l'aveuglement n'a d'égal que la soumission au totalitarisme islamique.

Les organisateurs, leurs supplétifs et les « associations » (CCIF etc.) affirment lutter contre les « discriminations et actes de rejet, violence, verbale ou physique, qui visent des individus (ou des institutions) en raison de leur appartenance supposée à la religion musulmane ».

Surfant sur la propagande « antiraciste » du gouvernement socialiste relayée par une presse aux ordres, ces militants de

l' « anti-islamophobie », ne reculent devant aucune incohérence ni contradiction.

Dans cette première partie de la réponse à ces grossières manipulations, on se limitera au territoire français, pour montrer qu'en France même, l'islam ne recule pas devant le racisme, la haine de l'autre et les incitations à la violence. Et l'islam agit avec un mépris total de la loi de la République : ainsi, le Collectif français contre l'islamophobie exige d'appliquer les lois de la République pour punir les « islamophobes » :

http://www.islamophobie.net/sites/default/files/file_attach/RAPPORT-ANNUUEL-CCIF-2013.pdf

Le CCIF appelle à appliquer la loi d'une manière unilatérale :

Ainsi, il se réfère aux lois qui punissent l'injure publique et la provocation non publique à la discrimination :

L'injure publique envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une religion déterminée sera punie de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende (**article 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881**).

La **provocation non publique à la discrimination**, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une religion déterminée. Son auteur encourt un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende ou l'une de ces deux peines seulement (**article R.625-7 du code pénal**).

Mais le CCIF soutient **par son silence complice, les mêmes actes quand ils sont commis officiellement par l'islam**. Si on prend l'exemple de déshumanisation et d'injures, le Coran est très explicite :

(S7, V166) : «Puis, lorsqu'ils (**les juifs**) refusèrent (par

orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes : "Soyez des singes abjects".»

(S5, V59-60): «Ô gens du Livre (juifs et chrétiens) ! Est-ce que vous nous reprochez autre chose que de croire en Allah...? Mais la plupart d'entre vous sont des pervers. Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs... »

(S9, V28) :« Ô vous qui croyez ! (Sachez que) **les infidèles ne sont qu'impureté.**»

(S8, V55) : « **Les pires bêtes, auprès d'Allah,** sont ceux qui ont été infidèles et qui restent mécréants.»

On voit ainsi que pour le CCIF et ses supplétifs, il est permis à l'islam de proférer des paroles racistes, et de traiter des êtres humains de singes, de porcs, d'impuretés et de pires bêtes sur terre.

Et le CCIF rappelle, sans aucune honte, la loi qui punit la menace de mort :

- **Menace de mort** lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet : les peines de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende **(222-18-1 du code pénal)**.

Mais ce même CCIF ne trouve rien à redire quand les menaces de morts sont proférées lors des récitations du Coran. Parmi les nombreux versets, on ne citera que quelques-uns :

(S9, V123) : «Ô croyants! Combattez les incroyants qui vous entourent et qu'ils vous trouvent fermes. Et sachez qu'Allah soutient ceux qui le craignent».

(S4, V89) : « Ils voudraient qu'à leur instar vous sombriez dans la mécréance afin que vous en soyez au même point qu'eux.

Ne les prenez pas pour amis tant qu'ils n'auront pas émigré pour la cause de Dieu et s'ils se détournent, emparez-vous d'eux et tuez-les où que vous les trouviez.»

(S9, V5) : «...tuez ceux qui (comme les chrétiens dans la Trinité) associent d'autre divinité à Allah, où que vous les trouviez. Faites-les captifs, assiégez-les, tendez-leur des embuscades.»

(S2, V193) : «Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (d'autres divinités à Allah) et que la religion soit exclusivement celle Allah».

Ces commandements indiquent que la guerre doit continuer jusqu'à que le monde entier appartienne à l'Islam – que la religion y soit «celle d'Allah» – ou soit placé sous le règne de la loi islamique. Malis le CCIF, comme ses supplétifs et toutes la collabosphère, ne trouvent rien à redire à ces appels réitérés au meurtre.

Bien au contraire, des « instituts » officiels ne se gênent pas de relayer ces incitations à la haine, comme le montre ce documentaire.

Documentaire présentant les ouvrages de Charia de l'Institut du Monde Arabe :

La raison d'être de l'IMA est de “**lutter contre les préjugés et les idées reçues**” affirmait son premier directeur : (<http://www.islamisation.fr/>). Et pourtant, on peut lire ces incitations à la haine proférées par Mahomet lui-même :

«Celui qui abandonne sa religion, tuez-le ! (Al Bukhari- Livre 52, Hadith 260.

«O Messenger d'Allah, quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah ?

Croire en Allah et en son Messenger, la piété filiale et le combat au service d'Allah.» (Hadith 527)

«La Paradis est à l'ombre des épées » (Livre XXII des Hadiths)

«Tu combattras les juifs jusqu'à ce que le dernier d'entre eux se cache derrière une pierre qui te dira : Ô serviteur d'Allah, il y a un juif derrière moi, viens et tue-le. » (Hadiths 2767)

«Le premier de mon armée qui attaquera Constantinople sera pardonné » (Hadiths no 2766)

Djihad littéraire à l'Institut du Monde Arabe (Documentaire 2013) :

[youtube]B-qaY0D0Ydc[/youtube]

<http://www.youtube.com/watch?v=B-qaY0D0Ydc>

En conclusion, pour les associations « anti-islamophobes », le racisme et les incitations à la haine, sont permises quand c'est l'islam qui les pratique. Ainsi, en France, l'islam est au-dessus des lois de la République !

Zohra Nedaa-Amal